Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 31/03/2026
ID : 030-213001563-20260331-ART_2026_65-AR

VILLE DE MARGUERITTES

ARRETE N° 2026-65

OBJET: Fonctions d'Officier de l'Etat Civil – célébration mariage
Monsieur Yohan MESSABIER.

Le Maire de la Commune de Marguerittes (Gard)

CONSIDERANT le cas d'empêchement du Maire et de ses Adjoints de par leur absence de la Commune le SAMEDI 11avril 2026.

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Yohan MESSABIER, Conseiller Municipal est délégué à titre temporaire pour exercer concurremment avec Nous les fonctions d'officier d'Etat-civil

ARTICLE 2: La présente autorisation est valable pour le samedi 11 avril 2026 de 11h30 à 13h30.

ARTICLE 3: le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et copie en sera transmise à
-Madame la Procureure de la République
-Monsieur le Préfet.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la commune.

MARGUERITTES (Gard), le 31 mars 2026

Rémi NICOLAS,

Maire de Marguerittes

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

MAIRIE DE MARGUERITTES
14 Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 59
accueil@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 31/03/2026 10:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/56985